

Procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 7 novembre 2008, à 15 h 15, au Loft du pavillon des Humanités.

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Voir la liste des présences déposée au bureau du syndicat.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Louis Normand tient à informer les membres de l'absence d'Yves St-Pierre Ce dernier sera candidat pour le Parti québécois lors des prochaines élections provinciales. Suite aux explications, il fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Admission des nouveaux membres
5. Calendrier scolaire
6. Transferts fédéraux
7. Grief heure du dîner
8. Conditions de renouvellement de la police d'assurance 1008-1010
9. Élections
10. Questions diverses
11. Clôture de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 2008-2009 AG-06 :

Que l'on ajoute un nouveau point : 5. Environnement

Proposé par Jean-Patrice Lamothe  
Appuyé par Claude Champagne

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2008

Proposition 2008-2009 AG-07 :

Que le procès-verbal du 3 octobre 2008 soit adopté.

Proposé par Martine Saint-Pierre  
Appuyé par André Boyer

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

§ Calendrier scolaire : à l'ordre du jour.

§ Piquetage du 6 octobre

Le 6 octobre dernier, les enseignantes et les enseignants du niveau collégial ont dressé des lignes de piquetage afin de manifester leur mécontentement en regard des transferts fédéraux. Comme l'explique Louis Normand, l'activité fut un succès au niveau national. Au niveau local,

nous avons eu une excellente visibilité dans les médias. Quant au piquetage, il y a eu des ratés au pavillon des Sciences.

§ RREGOP : un article a paru dans le *Point d'ordre*

§ Service de cafétéria

Une lettre a été envoyée à M. Andrew Groarke, responsable aux affaires internes, avec copies conformes à la direction générale et au Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Groupe Compass, lui indiquant notre appui à l'égard de la constitution d'une coopérative alimentaire issue du milieu.

§ DECclic II : un article a paru dans le *Point d'ordre*.

#### 4. ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Proposition 2008-2009 AG-08 :

Que les personnes suivantes soient admises comme nouveaux membres : Alexandre Brizard (mathématique), Marie-Josée Drolet (philosophie), Patrick Finlay (philosophie) et Martin Pearson (psychologie).

Proposé par Daniel Barbeau

Appuyé par Louise Laprise

ADOPTÉE

#### 5. ENVIRONNEMENT

Louis Normand laisse la parole à Laurence Viry, représentante des enseignantes et des enseignants au comité Comité institutionnel de la protection de l'environnement et du développement durable. Mme Viry transmet quelques informations concernant certains éléments du plan de travail 2008-2009 :

§ Embauche d'une écoconseillère afin de faire le bilan environnemental du cégep. Ce bilan est nécessaire dans le processus d'accréditation de cégep vert.

§ Formation d'un sous-comité pour se doter d'une cafétéria plus verte.

§ Sensibilisation pour l'impression des documents recto verso.

§ Mise en place d'un système de covoiturage.

En terminant, le comité organisateur du colloque de l'APQC est à la recherche de personnes pour le conseiller dans la mise en place d'un colloque vert.

#### 6. CALENDRIER SCOLAIRE

Ianick Gentes fait le point sur les travaux du Comité institutionnel sur le calendrier scolaire. Pour les représentants du personnel enseignant, le modèle retenu correspond à celui du Cégep de Victoriaville où il laisse à l'enseignante ou à l'enseignant ou aux différents départements le soin d'établir le moment de l'évaluation propre à chacun des cours lors d'une quinzième semaine de cours ou lors d'une période d'évaluation. Le cadre de référence pour l'élaboration du calendrier scolaire s'appuie sur les principes suivants :

- § le respect des obligations du Règlement sur le régime des études collégiales;
- § le respect des stipulations des conventions collectives des personnels du collège;
- § le maintien d'une semaine de relâche à la session d'automne et à la session d'hiver;
- § le respect du professionnalisme des enseignantes et des enseignants et de l'autonomie des départements d'enseignement en leur laissant le soin d'établir le moment de l'évaluation finale propre à chacun des cours lors d'une quinzième semaine de cours ou lors d'une période d'évaluation;
- § la prise en considération des impératifs administratifs liés à la préparation de la session d'automne et de la session d'hiver;
- § la prise en considération de la nécessité d'assurer un cheminement scolaire harmonieux pour les étudiantes et les étudiants;
- § la prise en compte des dates retenues pour la tenue de la Journée porte ouverte et de l'Épreuve uniforme de français.

## 7. TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Louis Normand fait état des discussions avec la direction concernant l'utilisation du 2,91 ETC provenant des transferts fédéraux. Il expose les demandes syndicales qui reposent sur les quatre axes de priorités suivants : plafond de 36 étudiants par classe; intégration des nouveaux profs; perfectionnement; aide à la réussite. La prochaine rencontre est prévue le 17 novembre prochain où la direction se prononcera sur nos revendications.

## 8. GRIEF HEURE DU DÎNER

Comme l'explique Louis Normand, le Syndicat a déposé deux griefs pour le non-respect de l'article 8-3.00 par la décision de l'employeur de ne pas respecter les dispositions prévoyant qu'une enseignante ou un enseignant dispose d'une heure et demie pour les repas à moins d'entente entre les parties au moment de la confection des horaires aux sessions hiver 2008 et automne 2008. Compte tenu que plusieurs dossiers piétinent, le Syndicat a l'intention d'envoyer plaider le grief si le Collège ne collabore pas dans le déroulement des négociations.

En complément d'information, Éric Désilets dresse la liste des principaux dossiers où des réponses sont toujours attendues.

- § Le calendrier scolaire
- § La grille horaire
- § Les programmes en difficulté
- § Le DECclicII
- § Les transferts fédéraux
- § L'heure du dîner
- § Les étudiantes et les étudiants ayant des troubles d'apprentissages
- § L'organisation des journées pédagogiques

Suite aux explications fournies, les membres sont invités à intervenir et à se prononcer sur la proposition suivante :

Proposition 2008-2009 AG-09 :

Que l'assemblée générale donne mandat à l'exécutif du syndicat d'aller envoyer plaider le grief sur l'heure du dîner (clause 8-3.05) dans la mesure où il n'obtient pas satisfaction dans le déroulement des négociations en cours avec le Collège.

Proposé par Claude Champagne  
Appuyé par Louis Jacob

Discussion sur la proposition

ADOPTÉE

9. CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE 1008-1010

Élise Jacob présente les propositions concernant les conditions de renouvellement de la police d'assurance 1008-1010. Suite aux explications fournies, les membres sont invités à intervenir et à se prononcer sur les recommandations suivantes :

Proposition 2008-2009 AG-10 :

Que l'assemblée générale accepte les conditions de renouvellement de la police d'assurance définie ci-dessous concernant la tarification 2009 selon l'une des hypothèses suivantes :

Tarifications

§ Assurance maladie (public et privé) :

- ◆ Hypothèse A : 0 % (maintien du taux actuel) en couvrant 80 % des premiers 2 000\$ de médicaments admissibles et 100 % de l'excédent (sauf pour les médicaments génériques où la coassurance est de 90 %)
- ◆ Hypothèse B : hausse de la tarification de 2 %
- ◆ Assurances soins dentaires : *à venir*
- ◆ Assurance vie contrat 1010 :
  - Vie de base : 0 %
  - Vie des personnes à charge : 0 %
  - Mort accidentelle et mutilation : 0 %
  - Vie additionnelle : 0 %
- ◆ Assurance salaire de longue durée (privé et public) : - 10 %
- ◆ Assurance salaire de courte durée (privé) : 0 %.

Proposé par Martine Thibault  
Appuyé par Claude Lamy

Le président invite les membres à se prononcer sur l'hypothèse A ou sur l'hypothèse B.

L'HYPOTHÈSE B EST ADOPTÉE

Proposition 2008-2009 AG-11:

Que l'enseignant non permanent à temps partiel ait la possibilité d'adhérer à la garantie d'assurance salaire de longue durée sans preuve d'assurabilité pendant ses trois premiers contrats d'un minimum de 20 % de tâche par session.

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'enseignant non permanent à temps partiel qui a encore la possibilité de s'assurer sans preuve d'assurabilité selon les conditions actuelles ait toujours la possibilité de s'assurer lors de ses trois premiers contrats d'au moins 20 % de tâche par session, à condition qu'il n'ait pas déjà été refusé par l'assureur.

Proposé par Martine Thibault  
Appuyé par Claude Lamy

ADOPTÉE

10. ÉLECTIONS

Comité consultatif d'accès à l'égalité

Mme Élise Hébert a déposé une procuration.

Claude Lamy propose Élise Hébert qui accepte

ÉLUE : Élise Hébert

11. QUESTIONS DIVERSES

Nil

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La levée de la réunion est proposée par Daniel Barbeau et appuyée par Alain L'Heureux.

Lise Verville a agi comme secrétaire